



## Les « AS de la GLISSE »

### REGLEMENT ET CAHIER DES CHARGES DE L'ETAPE FINALE DU DISPOSITIF FEDERAL

#### LE CONCEPT

La Fédération Française de Ski Nautique & de Wakeboard organise un dispositif qui permettra à 11 jeunes de participer à un stage de national de glisse intitulé « **AS de la Glisse** » réservé aux jeunes Français de moins de 10 ans. Ce dispositif implique tous les acteurs du ski nautique et du wakeboard. Les Ligues qui souhaitent mener un programme de détection ainsi que les clubs qui s'inscrivent dans une démarche de recherche de talents et des encadrants (professionnels ou bénévoles) qui n'ont pas la possibilité de proposer un cursus traditionnel de compétition à leurs élèves.

**Ce dispositif n'est pas une compétition de plus**, telle que nous les connaissons, mais une série d'ateliers sur l'eau et hors de l'eau qui va permettre aux ligues, aux clubs et aux encadrants de mettre en avant certains jeunes pour leur qualités psychomotrices et leurs aptitudes à la pratique du ski nautique et du wakeboard. Le but n'est pas de sélectionner des jeunes qui pratiquent déjà en compétition, mais de découvrir de nouveaux talents qui n'ont pas accès à la compétition et qui démontrent pourtant de grandes qualités via des vidéos qui nous seront envoyées.

Ce dispositif appartient donc aux ligues qui accompagneront leurs clubs dans cette démarche et qui soutiendront les candidats par la mise en place d'étapes régionales qui ne sont pas limitées en nombre. Le but idéal serait que chaque ligue puisse proposer et soutenir 10 vidéos des différents clubs de leur territoire afin de participer à la sélection des 11 meilleurs talents nationaux.

Les vidéos produites par l'encadrement de ces jeunes seront alors étudiées par la DTN qui retiendra les 11 plus gros potentiels. Ces 11 jeunes(maximum) seront sélectionnés pour le premier stage « AS de la Glisse » en fin d'été.

Suite à ce premier stage les 6 meilleurs continueront l'année suivante et seront regroupés à nouveau lors d'un 2<sup>ème</sup> stage « AS de la Glisse » d'où seront finalement sélectionnés les deux plus gros potentiels.

Ces deux jeunes seront alors intégrés à un stage des Groupes nationaux DETECTION en Ski nautique et/ou Wakeboard et seront pris en charge par la D.T.N. le temps d'un stage où ils pourront côtoyer les meilleurs jeunes moins de 12 ans du pays et partager avec eux un moment d'entraînement.

Si cette idée vous plait et si vous connaissez un jeune qui répond aux critères cités plus haut, inscrivez-le, engagez-vous dans cette aventure, et aidez-nous à trouver le champion de demain !

## LE PROGRAMME

La sélection pour les « AS de la Glisse » se fait via un dispositif, basé sur la production d'une vidéo, auquel peuvent participer tous les licenciés de la FFSNW soutenus par leur club durant une ou plusieurs étapes régionales organisées par les ligues. Les dates sont précisées dans le formulaire d'inscription en ligne.

**1/ Début juin à début Aout : inscriptions, ouverture du dispositif & envoi des séquences vidéo.**  
Annonce du dispositif et ouverture du **formulaire d'inscription en ligne** permettant d'envoyer le lien de la vidéo postée sur **YOUTUBE** qui contient :

Une séquence de **3 minutes maximum** pour **1 session derrière le bateau + 1 session atelier(s) sol** (se référer à la présentation disponible sur le site web de la FFSNW : <https://www.ffsnw.fr/wp-content/uploads/2020/01/As-de-la-glisse.pdf>

A/ La vidéo doit être envoyée avec une seule coupure entre la session bateau et la session atelier(s) sol.

B/ Pas de montage durant les sessions.

C/ La session bateau du jeune.

**2/ 1<sup>er</sup> août** : date limite d'envoi des vidéos et délibération du jury « AS de la Glisse ». Délibération et sélection par la Direction Technique Nationale (ou son représentant) des 11 sélectionnés (maximum) « AS de la Glisse ». (filles & garçons).

**15 août** : Publication sur le site [www.ffsnw.fr](http://www.ffsnw.fr) de la liste des 11 sélectionnés(maximum) pour le 1<sup>er</sup> stage national « AS de la Glisse ».

(Envoi des demandes de confirmation de participation au 1<sup>er</sup> stage national des « AS de la Glisse », par mail aux sélectionnés).

**3/ les stages nationaux « AS de la Glisse ».**

**Fin août début septembre : stage national n°1 « AS de la Glisse »** à la suite duquel seront sélectionnés (par la D.T.N.) 6 jeunes (maximum) qui intégreront :

**le stage national n°2 « AS de la Glisse » qui se déroulera la saison suivante.**

**4/ 2<sup>ème</sup> stage national « AS de la Glisse » et Sélection à un stage national « Détection ».**

Suite au 2<sup>ème</sup> stage « AS de la Glisse » les **2 meilleurs jeunes** seront finalement sélectionnés pour participer, à un regroupement du « **groupe national Détection** » pour un regroupement de préparation avec les meilleurs jeunes skieurs moins de 12 ans du pays.



## INSCRIPTIONS ET ENVOI DES VIDEOS

### COMMENT S'INSCRIRE ? OÙ ENVOYER LA VIDÉO ?

S'inscrire [ici via le formulaire en ligne](#).

Copiez le lien de votre vidéo YOUTUBE dans le champ du formulaire prévu à cet effet.

Envoyer le formulaire pour valider votre inscription.

### QUELS SONT LES CRITÈRES IMPOSÉS ?

Une vidéo de pratique du jeune sur l'eau, derrière le bateau et d'un ou plusieurs atelier(s) au sol (exemples disponibles sur la présentation du dispositif sur le site de la FFSNW :

<https://www.ffsnw.fr/wp-content/uploads/2020/01/As-de-la-glisse.pdf>)

Pour un total de **3 minutes MAXIMUM**.

Rien n'est imposée dans la vidéo, session « libre » filmée en 2 prises, la première sur l'eau et la 2<sup>ème</sup> prise au sol, sans coupure ni montage (plan-séquence) lors de chaque séance.

Si les critères ne sont pas respectés, la vidéo sera rejetée.

### Comment mettre en ligne vos vidéos ?

- Créez et connectez-vous à votre compte **YOUTUBE**.
- Cliquez sur le bouton **Ajouter une vidéo** en haut de la page.
- Sélectionnez la vidéo que vous souhaitez importer **à partir de votre ordinateur**.
- Avant de démarrer l'importation de votre vidéo, vous pouvez configurer ses **paramètres de confidentialité** (dans le menu déroulant « **Paramètres de confidentialité** », sélectionnez « **Non répertoriée** » puis cliquez sur « **Enregistrer les modifications** »).
- Ajouter un titre sous la forme suivante « **AS de la Glisse NOM Prénom, Club et Ligue** »
- Effectuez toutes les modifications nécessaires concernant les paramètres et les informations de votre vidéo, puis cliquez sur « **Terminé** » pour terminer l'importation sur YOUTUBE.

## REGLEMENT DES « AS DE LA GLISSE »

### ARTICLE 1 – Éligibilité

Les « As de la Glisse » est ouvert à tous les jeunes de nationalité Française de moins de 10 ans (la dernière année où un jeune est autorisé à concourir dans cette catégorie, est l'année de son 10<sup>ème</sup> anniversaire), filles et garçons, **n'ayant jamais participé à une compétition.**

Pour participer au dispositif et aux stages « AS de la Glisse », la **licence FFSNW** obtenue auprès de la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard sera nécessaire et obligatoire.

### ARTICLE 2 – Description

Les inscriptions au « AS de la Glisse » seront ouvertes lundi 1er juin via le formulaire en ligne « Inscription au dispositif, les « AS de la Glisse » et communiqué au public.

Dès la fermeture des inscriptions (1er Aout), le jury délibèrera pour sélectionner les 11 jeunes (filles et Garçons de moins de 10 ans) pour le premier stage national des « AS de la Glisse » qui aura lieu fin août/début septembre.

Pour participer et être qualifié au dispositif les « AS de la Glisse » le responsable « DETECTION » de la ligue, ou l'encadrant du club qui a été délégué pour remplir cette tâche, doivent réaliser une vidéo de **3 minutes maximum** découpée en deux parties, d'un jeune qu'ils souhaitent mettre en avant.

1/ La première sera axée sur une session en ski, en wakeboard ou sur un autre support.

2/ Une deuxième partie sera réalisée sur un ou plusieurs exercice(s) au sol mettant en scène les capacités psychomotrices du jeune filmé. (Exemples disponibles sur ce lien : <https://www.ffsnw.fr/wp-content/uploads/2020/01/As-de-la-glisse.pdf>)

Toutes les vidéos devront respecter les termes et conditions des « AS de la Glisse » et du site [www.ffsnw.fr](http://www.ffsnw.fr), mentionnés ci-dessous :

Chaque concurrent ou son responsable légal atteste être l'unique propriétaire et titulaire des droits du matériel vidéo présenté. Il atteste posséder l'autorité nécessaire et exclusive pour soumettre ce même matériel vidéo dans le dispositif national des «AS de la Glisse » selon les modalités et conditions du règlement.

La FFSNW ne saurait être tenue responsable en cas de contestation, concernant les droits de reproduction d'images et de vidéos, et/ou les droits d'auteurs, et ce par une tierce partie.

La FFSNW ne saurait être tenue responsable d'aucune conséquence d'infraction des droits d'auteurs, comme la suppression ou la publication de vidéos sur les plateformes vidéo YouTube, Daily motion, Vimeo et ffsnw.fr.

Le participant dont la vidéo est en lice dans le dispositif «AS de la Glisse » autorise expressément, sans réserve, et de façon irrévocable, la FFSNW à utiliser, copier, modifier, distribuer sur tous supports multimédias et autre, communiquer, commercialiser, diffuser, éditer, citer, adapter, traduire, ou effectuer toute autre modification de cette vidéo, et ce sans restriction de supports, de médias, géographiques ni de limites dans le temps. Le participant abandonne tous droits de regard sur la vidéo postée dans le cadre du dispositif «AS de la Glisse ».

Chaque participant devra s'inscrire via le formulaire en ligne « **AS de la Glisse** » afin de participer au dispositif «AS de la Glisse » et être considéré comme "participant". Les participants étant tous mineurs, une autorisation parentale est nécessaire. Celle-ci est située en fin de formulaire.



**Le formulaire comprend une autorisation parentale dont l'envoi valide la connaissance et l'acceptation des conditions par les parents ou tuteurs légaux.**

Chaque participant s'engage à fournir des informations exactes, réelles et sincères. Toute inscription en ligne non correctement renseignée pourra être considérée comme nulle.

1/ Lors de la 1<sup>ère</sup> sélection par la D.T.N. il sera retenu un maximum de 11 participants pour le premier stage national des « AS de la Glisse ». **Ces 11 jeunes sont les gagnants du dispositif les « AS de la Glisse ».**

2/ suite à ce stage national, la D.T.N. retiendra 6 jeunes pour un 2<sup>ème</sup> stage qui aura lieu la saison suivante.

3/ suite au 2<sup>ème</sup> stage national des « AS de la Glisse », 2 jeunes seront sélectionnés pour participer à un regroupement du « Groupe National Détection » durant l'année suivante.

**ARTICLE 3 - Sélection des finalistes pour le 1<sup>er</sup> stage national « AS de la Glisse ».**

La D.T.N. sélectionnera les participants qualifiés parmi les vidéos envoyées démontrant le plus gros potentiel de « glisse » et « psychomoteur » pour intégrer à court terme le groupe national Détection. Cela après la période d'envoi des vidéos à la FFSNW.

La liste des participants qualifiés sera annoncée et publiée sur le site [www.ffsnw.fr](http://www.ffsnw.fr). Les participants qualifiés ainsi que leur Ligue Régionale et leur Club seront contactés personnellement par email (**email à renseigner dans le formulaire d'inscription**).

**ARTICLE 4 – Participation**

Chaque concurrent qui souhaite participer au dispositif national «AS de la Glisse » s'engage à respecter toutes les règles présentées dans ce règlement. En cas de non-respect des règles et conditions générales des «AS de la Glisse » le concurrent sera éliminé du dispositif.

**Lors des stages « AS de la Glisse » la FFSNW prendra en charge :**

Le cout de l'entraînement pour chaque participant sélectionné durant les journées de stage.

Le salaire, l'hébergement, les déplacements et la restauration de l'entraîneur et de son collaborateur, qui encadrent le stage les « AS de la Glisse ».

**Tous les autres frais, de transport, d'hébergement ainsi que de restauration pour les enfants, les adultes accompagnants ou tous autres accompagnants supplémentaires ne seront pas pris en charge par la FFSNW.**

**ARTICLE 5 - Droits & Protection des données**

Conformément aux articles 34, 36 et 45 (de la Loi du 6 janvier 1978, modifiée par une loi du 6 août 2004 au regard de la directive européenne du 24 octobre 1995 sur la protection des données), nous vous informons que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant, pour ce faire il vous suffira de vous adresser à la FFSNW, par l'envoi d'un email à l'adresse [ffsnw@ffsnw.fr](mailto:ffsnw@ffsnw.fr).

Pour obtenir plus d'informations à propos du dispositif, veuillez contacter :

**FFSNW**

109-11 rue du Borrégo

75020 Paris, France

Tél. : 01 53 20 19 19

Site web : [www.ffsnw.fr](http://www.ffsnw.fr)

@ : [jeunetalents@ffsnw.fr](mailto:jeunetalents@ffsnw.fr)

## **CAHIER DES CHARGES POUR LES SITES ACCUEILS DES STAGES NATIONAUX « AS DE LA GLISSE »**

### **Mise à disposition des installations suivantes :**

- Liste des hôtels disponibles pour les participants et leur accompagnateur.
- Proposition de restauration pour les repas (midis et gouters) sur site si faisable.
- Site de pratique pour le ski nautique et wakeboard (disponible 2 fois 3 heures par journée de stage).
- Pilote ainsi que son bateau homologué pour les compétitions IWWF.
- Ponton.
- **Tremplin ou mini tremplin (si possible).**
- Slalom ou possibilité de positionner quelques bouées dans l'eau pour mettre en place certaines activités.
- Emplacement pour organiser les ateliers « sol » (espace couvert) en cas de pluie ou de mauvais temps.

### **Matériel activités nautiques :**

- Skis pour une pratique de débutant en slalom, figures et saut.
- Planches de wakeboard et/ou Wake skate et/ou disque etc...
- **Bouées tractées (tous types).**
- 4 ensembles, corde/palonnier, minimum.
- 6 Combinaisons enfants pour des gabarits de moins de 10 ans.
- 6 gilets de flottaison homologués pour la pratique du ski nautique en France.

\*Le matériel en **ROUGE** est recommandé pour la mise en place des sessions bateau mais pas obligatoire.

### **Matériel ateliers sol\* :**

Slack line.

Tapis individuels de sol.

22 Plots d'athlétisme.

6 gros ballons lestés de 1 à 5 klg maximum (diamètre différents) .

3 cordes à sauter réglables.

3 ballons de gymnastique (swiss ball de 45, 55 et 65 cm de diamètre)

**1 bossu (63cm de diamètre)**

1 trampoline « rehab » (90 à 100cm de diamètre, 30 à 40 cm de hauteur).

**1 trampoline classique de 3 à 5m de diamètre (si possible).**

**1 box jump en bois de 30 à 50 cm.**

**Échelle de rythme de 4m minimum**

3 ou 4 Haies basculantes de 30 à 60cm.

1 ballon de football.

3 cerceaux

**1 corde à grimper (si possibilité d'installation).**

\*Il est possible et recommandé d'ajouter du matériel de développement psychomoteur à cette liste qui n'est pas exhaustive. Le matériel en **ROUGE** est recommandé pour la mise en place des ateliers « sol » mais pas obligatoire.